BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 162

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE MARSEILLE

Ventes et cessions

481 100 550 RCS Marseille.
PEINTURES DU SUD MARSEILLE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 46600.00 EUR.
Adresse : 94, Chemin de l'Armee d'Afrique, 13010 Marseille 10e Arrondissement.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PEINTURES DU SUD AIX EN PCE Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de : 48 000,00 EUR Siège social Zc la Pioline 460 Chemin de la Pioline 13100 Aix-en-Provence N° RCS 500 864 731 RCS Aix-en-Provence, est société absorbante PEINTURES DU SUD MARSEILLE Société par actions simplifiée Au capital de : 46 600,00 EUR Siège social 94 Chemin de l'armee d'afrique 13010 Marseille 10e Arrondissement N ° RCS 481 100 550 RCS Marseille, est société absorbée La société PEINTURES DU SUD AIX EN PCE ferait apport à la société PEINTURES DU SUD MARSEILLE de la totalité de son actif, soit 1 103 741 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 535 211 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 568 530 euros. Le montant de la prime de fusion est de 0€. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société CDO DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée au capital de 10 167 812 euros, dont le siège social est situé 3 RUE ERNEST MERCADIER 82000 MONTAUBAN, immatriculée sous le numéro 930 004 791 RCS MONTAUBAN, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société PEINTURES DU SUD AIX EN PCE depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société PEINTURES DU SUD MARSEILLE. La société PEINTURES DU SUD AIX EN PCE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 30 juin 2026. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au greffe du tribunal de commerce d'Aix-en-Provence pour la société PEINTURES DU SUD AIX EN PCE en date du 6 mai 2026 - au greffe du tribunal des activités économiques de Marseille pour la société PEINTURES DU SUD MARSEILLE en date du 5 mai 2026 Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux

articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent..

